

20/04/2010



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE VEILLE SANITAIRE ANIMALE
ET MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Note d'information à l'attention des Vétérinaires sanitaires **Foyers d'Anémie Infectieuse des Equidés (AIE)** **dans le département de la Dordogne**

Deux foyers d'AIE ont été déclarés dans le département de la Dordogne.

- ✓ Le premier foyer comporte un seul cheval positif et se situe sur la commune de **Montcaret**.
- ✓ Le deuxième foyer comporte deux chevaux positifs et se situe sur la commune de **Prignonrieux**.

Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire National de Référence de l'AFSSA de Dozulé.
Les équidés ayant côtoyé les chevaux positifs sont des animaux-contacts et sont recherchés dans le cadre de l'enquête épidémiologique en cours.

A ce jour, conformément à la réglementation en vigueur, les 3 équidés positifs (qui étaient des Trotteurs Français) ont été euthanasiés.

Aucun des autres équidés-contacts retrouvés et testés à ce jour n'a présenté de résultat positif.

Compte-tenu de la transmission vectorielle de l'AIE et en vue d'évaluer les risques de son extension locale, un périmètre de surveillance d'un rayon de 2 km autour de chaque foyer est établi. Les équidés présents dans chacune de ces zones sont recensés, les mouvements d'entrée et de sortie des équidés sont interdits. Des tests sérologiques de recherche de l'AIE vont être demandés pour tous les équidés présents dans ces zones.

Dans ce cadre, il est possible que vous soyez contactés par des détenteurs d'équidés pour réaliser les prélèvements nécessaires. Dès lors qu'il s'agira d'équidés détenus dans les zones concernées et dont les détenteurs auront reçu une demande écrite de nos services, la visite vétérinaire en vue de la réalisation des prélèvements, l'acte de prélèvement et le déplacement seront financièrement pris en charge par nos services.

Vous trouverez au verso de la présente note quelques rappels sur l'AIE.

L'Anémie Infectieuse des Equidés est une **Maladie Réputée Contagieuse** en France ce qui implique l'obligation de déclaration à la DDCSPP de toute suspicion.

C'est par ailleurs un **vice rédhibitoire** pouvant entraîner une action en garantie dans le cadre des ventes ou échanges d'équidés

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Sous-Directeur,
Dr Vincent COUSIN

Personnes à contacter à la DDCSPP 24:

Catherine JASSAUD 05 53 45 56 88

Emmanuel LE GUYADER 05 53 45 56 67

20/04/2010

Rappels sur l'AIE (Equine infectious anaemia)

L'anémie infectieuse des équidés (AIE) est une maladie infectieuse et contagieuse des équidés, due à un virus de la famille des *Retroviridae*.

L'infection demeure souvent latente, mais peut s'exprimer cliniquement chez certains sujets. La maladie se traduit par une évolution le plus souvent chronique, semée d'épisodes aigus au cours desquels on constate de la fièvre, de l'abattement, de l'anémie, des oedèmes et de l'amaigrissement.

Dans les conditions naturelles, **seuls les Equidés sont sensibles** : cheval, âne, mulet et bardot.

Cette maladie n'est pas transmissible à l'Homme ou à d'autres espèces animales.

L'incubation varie de quelques jours à plusieurs semaines (10 à 15 jours en moyenne).

La séro-conversion peut demander jusqu'à 90 jours.

Les sources de virus sont représentées par les équidés malades (danger maximal de transmission) et les porteurs (réservoirs).

La transmission est essentiellement indirecte, à partir du sang, par piqûre, soit par l'intervention d'**arthropodes piqueurs** (des genres *Tabanus*, *Stomoxys*, *Chrysops*, etc.) intervenant comme vecteurs mécaniques, soit par l'intermédiaire d'**injections** en série (transmission iatrogène). La transmission indirecte peut également faire intervenir les **instruments de chirurgie**, les objets de pansage, mors, harnais...

La prophylaxie est exclusivement sanitaire (aucun vaccin disponible)

Personnes à contacter à la DDCSPP 24:

Catherine JASSAUD 05 53 45 56 88

Emmanuel LE GUYADER 05 53 45 56 67